

CREDIT D'IMPOT METIER D'ART

Le crédit d'impôt métier d'art est une aide directe de l'Etat et concerne des investissements déjà réalisés.

Vous y êtes peut-être éligible sans le savoir si vous êtes charpentier, menuisier, couvreur, métallier, agenceur, marbrier, ébéniste, etc.

Le CIMA présente deux avantages économiques :

- **Apport de trésorerie** en période d'augmentation forte de matière première,
- **Aucune exigence en contrepartie d'investissement en matériel ou bien d'embauche à réaliser ou à venir.**

Calcul du CIMA

Le CIMA est égal à 10% des dépenses affectées à certains ouvrages sur la base de la masse salariale et des amortissements du matériel affecté.

Il est possible de remonter sur 3 années (2021-2020-2019).

Attention : l'année 2019 sera prescrite le 1^{er} janvier 2023

Comme tout crédit d'impôt, celui-ci vous sera restitué lorsqu'il sera supérieur à l'impôt.

Trois conditions à remplir pour bénéficier du CIMA

- Disposer d'un savoir-faire interne de la création-conception à la réalisation,
- Avoir au moins 30 % des salariés qui exercent un métier artisanal,
- Ne pas faire habituellement de grande série.

La CAPEB vous conseille et vous accompagne dans vos démarches !

Contact CAPEB du Morbihan: philippe.leray@capeb56.fr – 02 52 56 94 14



**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - 
www.capeb.fr/morbihan